

# IL FAUT AUGMENTER NOS SALAIRES !

## IL FAUT REVALORISER NOTRE INDEMNITAIRE !

### TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 13 OCTOBRE !

*Suppressions d'emplois, restructurations incessantes, missions malmenées, dégradations des conditions de travail, carrières bloquées, mutations empêchées, transferts ou créations de missions nouvelles, crise sanitaire... et pourtant le sens du service public et les compétences des agents de la DGFIP ne se démentent pas !*

### ALORS JUSQU'À QUAND DEVRIONS-NOUS ACCEPTER DE NOUS SERRER LA CEINTURE ?

Après deux ans d'attente, **une négociation avec la DGFIP sur notre régime indemnitaire est engagée**. Il était temps vu le retard abyssal pris en termes de revalorisations. Mais gagnerons-nous ce qui nous est dû ?

**Pour ce qui est de la compétence de la DGFIP, nous exigeons entre autre :**

- Un abonnement conséquent de points de l'allocation complémentaire de fonction (ACF) pour tous les agents ;
- Pas de système de prime pour quelques-uns au détriment des autres ;
- Pas de rémunération au mérite y compris pour les cadres intermédiaires ;
- Une augmentation conséquente de l'allocation forfaitaire de télétravail ;
- Une véritable revalorisation de la prime de rendement ;
- Une véritable politique d'Égalité abondée d'un budget conséquent palliant les écarts de rémunération ;
- Un taux de 50 % de primo nominations des personnes de chaque sexe dans les emplois prévus par la loi « Sauvadet » (annexe décret d'application n°2018-1306 du 27 décembre 2018) et au-delà.

Ces revendications ne sont en rien substitutives aux améliorations nécessaires à apporter au niveau ministériel comme la revalorisation de la valeur du point d'ACF et de l'indemnité mensuelle de technicité (IMT).

**Tout comme avancer au niveau DGFIP ou ministériel n'est en rien contradictoire avec l'urgence au niveau Fonction publique :**

- D'une augmentation immédiate de 10 % de la valeur du point d'indice (base de calcul de nos salaires) ;
- De mesures de rattrapages complémentaires ;
- Le bénéfice pour l'ensemble de la Fonction publique du complément de traitement indiciaire (CTI) à l'instar des secteurs de la santé.

Rappelons aussi l'urgence de revaloriser les remboursements de nos frais professionnels.

C'est avec l'appui et la détermination des agents que les représentants des personnels seront plus forts pour gagner des revalorisations significatives de nos rémunérations, car l'administration fera tout pour se dédouaner de ses devoirs et introduire des éléments de différenciations sur des bases injustes et subjectives (diviser pour mieux régner, au moindre coût).

### ALORS TOUTES ET TOUS EN GRÈVE INTERSYNDICALE ET EN MANIFESTATION LE 13 OCTOBRE 2023 !